

Manager green IT

RNCP40659 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	326
Formacode(s)	12545, 12522, 31002, 31008, 32008
Code(s) ROME	M1402, M1802, M1805, M1806
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	23/05/2025
Date d'échéance	23/05/2028

Certificateur(s)

ASSOCIATION POUR LA FORMATION A L'INFORMATIQUE ET AU NUMERIQUE · SIRET : 39350481600355**ASSOCIATION POUR LA FORMATION A L'INFORMATIQUE ET AU NUMERIQUE (AFINUM) · SIRET : 39350481600231****Association internationale pour la formation (AIPF)**<http://www.ecoles-idrac.com/idrac/campus-de-lyon>**Association Internationale pour la formation (AIPF) - Institut de recherche et d'action commerciale (IDRAC)**<http://www.ecoles-supdecom.com>**ASSOCIATION POUR LA FORMATION A L'INFORMATIQUE ET AU NUMERIQUE (AFINUM) · SIRET : 39350481600322**

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	42072056700122	Former et organiser l'évaluation
COMPETENCES COMMERCE ET INTERNATIONAL	42072056700304	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans un contexte de changement climatique, de nécessaire ménagement des ressources et de prise en compte de critères liés à la RSE dans les entreprises et les administrations publiques, le contexte réglementaire devient de plus en plus contraignant afin de faire évoluer les pratiques numériques vers des solutions plus vertueuses.

Le Manager green IT vise la réduction des impacts négatifs du numérique d'une organisation, principalement sur le plan environnemental, mais également sur celui de l'éthique sociale et sociétale.

Les objectifs auxquels répond la présente certification sont de 3 ordres : économique, social et sociétal.

- Economique, car la certification vise à fournir aux entreprises, les compétences nécessaires pour développer leur activité, en conciliant performance des systèmes d'information et responsabilité numérique. Dans le contexte d'un renforcement continu de la réglementation concernant l'application de normes environnementales de plus en plus exigeantes, le fait d'être en mesure de respecter ces normes peut constituer par ailleurs un avantage compétitif, en termes d'image et, au-delà, pour les entreprises se positionnant sur des marchés publics et devant respecter des cahiers des charges toujours plus exigeants en matière de respect de l'environnement et d'éthique sociétale.

- Social, car la certification cible différents publics dont des professionnels en activité visant une mobilité professionnelle. Elle contribue ainsi à la réalisation de projets professionnels forts pour les individus, s'inscrivant pour certains dans une logique de quête de sens et de conviction, compte tenu de l'objet des activités attachées au métier concerné;
- Sociétal, car la certification s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics et de tout le corps social de traiter les enjeux attachés au développement durable et à la limitation de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement.

ACTIVITÉS VISÉES

Mesure de l'impact environnemental du numérique de l'organisation par la mobilisation de différentes méthodes (ACV, bilan carbone...);

Audit des pratiques numériques de l'organisation et détermination de son degré de maturité « Green IT » ;

Réalisation et restitution du diagnostic « Green IT » de l'organisation ;

Etablissement d'une vision « Green IT » de l'organisation et définition d'engagements réalistes traduits en objectifs ;

Conception du plan d'actions « numérique responsable » de l'organisation ;

Elaboration du système d'évaluation et de pilotage de la démarche « numérique responsable » de l'organisation ;

Documentation des engagements et des référentiels de la démarche « numérique responsable » de l'organisation ;

Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de communication « Green IT » de l'organisation ;

Formation des membres de l'organisation aux problématiques et bonnes pratiques en lien avec le numérique responsable ;

Création et animation d'un système de relais accompagnant le déploiement de la démarche numérique responsable au sein de l'organisation ;

Suivi, mesure et amélioration continue des actions mises en place pour minorer les impacts environnementaux du numérique de l'organisation ;

Gestion durable des équipements physiques et virtualisés, ainsi que des logiciels du système d'information de l'organisation ;

Optimisation de l'organisation et de l'architecture du système d'information de l'organisation ;

Mise en place d'une stratégie responsable de gestion des données au sein de l'organisation ;

Réalisation d'une veille technologique et réglementaire et adaptation du SI de l'organisation en conséquence ;

Evaluation de l'opportunité du service numérique projeté du point de vue de son utilité et de son impact environnemental ;

Définition des principes à appliquer pour la conception et le développement du service numérique responsable ;

Suivi de l'application des principes d'écoconception dans la réalisation et l'exploitation du service numérique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) de tout ou partie du système d'information de l'organisation, en choisissant et mobilisant la méthode adaptée (encadrée par les normes ISO 14040 ou 14044) compte tenu des moyens et données à disposition, afin de repérer les étapes de son cycle de vie à fort impact environnemental.

Quantifier l'impact environnemental global de l'organisation en lien avec ses pratiques numériques, en réalisant des études permettant l'établissement de son bilan carbone et la mesure de son empreinte écologique et énergétique, afin d'identifier les gisements de réduction et d'optimisation possibles.

Analyser les processus, les technologies et les pratiques numériques de l'organisation, en choisissant la méthodologie adaptée et en s'appuyant, le cas échéant, sur des référentiels existants (ADEME, DINUM, INR...), afin de disposer d'éléments qualitatifs et quantitatifs nécessaires à l'évaluation de l'organisation du point de vue de la performance, de la maturité et de la conformité réglementaire.

Evaluer la maturité « numérique responsable » de l'organisation, en analysant les données recueillies durant l'audit et en mobilisant des outils et des modèles d'évaluation éprouvés, afin d'identifier les écarts par rapport aux meilleures pratiques et de déterminer les axes de travail prioritaires.

Etablir et formaliser le diagnostic « Green IT » de l'organisation, en dégagant ses forces et faiblesses en la matière et en proposant des visualisations de ses performances (bilan carbone du SI, empreinte environnementale, degré de maturité « Green » par domaine d'activité...), afin de fournir à sa direction un état des lieux clair et accessible facilitant sa prise de décision.

Formuler des recommandations sur l'initialisation d'une démarche numérique responsable au sein de l'organisation, en définissant les possibilités concourant à l'optimisation de son infrastructure IT et à l'amélioration des pratiques opérationnelles, afin de réduire son impact environnemental, tout en améliorant sa performance globale et sa résilience face aux défis futurs.

Clarifier les enjeux, valeurs et moteurs de l'organisation en lien avec les problématiques environnementales et

sociétales, en consultant les directions particulièrement concernées par la démarche « numérique responsable » (direction générale, DSI, DDD), afin d'établir de façon consensuelle le périmètre « Green IT » de l'organisation et de l'aligner avec sa politique RSE.

Construire la feuille de route « numérique responsable » de l'organisation, en fixant l'objectif principal de la démarche, en définissant sa gouvernance et en établissant les périmètres de travail à conduire (infrastructure, équipements et usages utilisateurs, services numériques déployés...), afin de dessiner une direction et une vision permettant un déploiement d'actions encadré, précis, efficace et objectif.

Identifier les actions déclinant la stratégie numérique responsable de l'organisation, en évaluant leur faisabilité à court, moyen et long terme au vu des moyens à mobiliser et en repérant celles ayant un impact optimal, afin de sélectionner celles à prioriser.

Organiser la mise en œuvre du plan d'actions « numérique responsable » de l'organisation, en spécifiant pour chacune les objectifs poursuivis, les parties prenantes impliquées, le niveau d'engagement afférent et le calendrier de réalisation, afin de cadrer et d'optimiser la démarche.

Définir les indicateurs de performance de la démarche numérique responsable de l'organisation, en s'assurant de la disponibilité future des données permettant de les renseigner et en veillant à leur couverture des dimensions qualitatives et quantitatives, ainsi que des niveaux stratégique et opérationnel, afin de disposer de clés de suivi et d'évaluation alignées avec les objectifs de la stratégie établis.

Construire les outils permettant l'agrégation et la visualisation des données renseignant la performance de la démarche numérique responsable de l'organisation, afin de permettre un pilotage en temps réel et efficient de sa stratégie.

Exprimer la vision et la démarche numérique responsable de l'organisation, en les formalisant dans une charte ou tout autre document analogue et en veillant à la clarté, la concision et la facilité d'accès de la rédaction, afin d'acter ses engagements vis-à-vis de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires.

Concevoir les standards et référentiels Green IT de l'organisation, en établissant les pratiques, processus et procédures à mettre en œuvre sur les périmètres prioritaires (achats responsables, écogestes, bonnes pratiques Green IT), afin de documenter, d'outiller et d'optimiser le déploiement du plan d'actions numérique responsable.

Etablir les axes de communication Green IT de l'organisation, en lien avec sa direction et/ou son service dédié le cas échéant, afin d'éclairer ses salariés sur sa stratégie numérique responsable, de favoriser leur adhésion et de les embarquer vers un numérique plus soutenable.

Concevoir la nature, le format et le calendrier de mise en œuvre des actions et supports de communication Green IT de l'organisation, en veillant à leur adaptation avec les cibles visées, afin de sensibiliser ses parties prenantes aux impacts environnementaux du numérique et de promouvoir les bonnes pratiques à l'échelle individuelle et collective.

Définir les besoins en formation des salariés de l'organisation en matière de numérique responsable, en tenant compte de leur niveau de maturité initial et de la criticité des enjeux associés à leur activité, afin d'intégrer les compétences « Numérique responsable » à la GPEC de l'organisation.

Organiser la formation des salariés de l'organisation en matière de numérique responsable, en lien avec le service RH le cas échéant, en déterminant, hiérarchisant et planifiant les actions à mener au regard du public ciblé, afin de développer en interne les connaissances et compétences nécessaires à la mise en place optimale d'une démarche numérique responsable.

Structurer un réseau de référents « Green IT » au sein des différents sites et services de l'organisation, en définissant les profils adéquats et en établissant leur mission et modalités de collaboration, afin de disposer d'ambassadeurs relayant la démarche numérique responsable auprès des acteurs de terrain.

Coordonner l'action des référents « Green IT » de l'organisation, en assurant le partage de l'information montante et descendante, afin collecter les retours issus des actions ou initiatives locales et de nourrir la réflexion sur les actions engagées en vue de leur ajustement, le cas échéant, aux contraintes opérationnelles.

Evaluer en continu les effets des actions de la feuille de route numérique responsable de l'organisation, en s'appuyant sur l'analyse et l'interprétation des indicateurs de performance établis et restitués dans un tableau de bord, afin de mesurer les gains et impacts environnementaux évités ou non et de déterminer les marges de progrès demeurant.

Mettre en place l'amélioration continue de la démarche numérique responsable de l'organisation selon une approche Lean, en tenant compte de l'évolution de la maturité Green IT de ses parties prenantes internes et en les impliquant dans la recherche et l'implémentation de pratiques et usages vecteurs de sobriété, afin de poursuivre et d'optimiser la réduction de son empreinte environnementale.

Synthétiser et formaliser les indicateurs rendant compte de la performance numérique responsable de l'organisation, afin de mettre à disposition de sa direction les éléments lui permettant de communiquer de façon transparente de ses impacts en matière de droits humains et sur l'environnement, conformément aux obligations réglementaires.

Contribuer à la définition et la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable des équipements physiques et virtualisés, ainsi que des services informatiques de l'organisation, en tenant compte de l'impact des choix de virtualisation, en favorisant les pratiques économes et en imposant des critères ESG dans la sélection des fournisseurs et de leurs offres, afin de disposer de ressources conciliant performance technique, environnementale et sociétale.

Optimiser l'usage et la gestion des équipements et matériels informatiques de l'organisation, en implémentant les pratiques concourant à l'allongement de leur durée de vie (maintenance, entretien, mise à jour, reconditionnement...) et en systématisant les bonnes pratiques de fin d'usage (réemploi par don ou par vente, recyclage, collecte des DEEE par un organisme agréé...), afin de minorer leur impact environnemental global.

Analyser la cartographie du système d'information de l'organisation, en confrontant ses différents composants (biens matériels, logiciels, réseaux de connexion, informations...) aux réels besoins métier, afin d'identifier les gisements d'optimisation pour concilier performance et limitation de l'impact environnemental.

Définir un plan d'optimisation séquencé pour chaque « brique fonctionnelle » ou sous-partie du SI de l'organisation, en déterminant les modalités de mise en place des solutions permettant leur alignement avec les réels besoins métiers, afin de rationaliser son architecture dans une démarche d'urbanisation et de réduire son impact environnemental.

Définir des principes de gouvernance responsable des données du système d'information de l'organisation, en établissant les règles et processus régissant leur sécurité, leur confidentialité, leur qualité, leur traitement et leur exploitabilité, afin de garantir la performance et la conformité réglementaire liés à leur utilisation.

Etablir une gestion durable et optimale des données du système d'information de l'organisation, en mettant en place les solutions d'entreposage et les règles de traitement, de recyclage et d'archivage en fin d'usage permettant la limitation des données ROT

et non identifiées, afin d'assurer leur disponibilité et leur exploitabilité tout en limitant l'impact environnemental généré par leurs infrastructures de stockage.

Structurer un processus de veille technologique et réglementaire, afin de repérer toute évolution ou innovation recelant un potentiel de risque ou d'opportunité pour garantir et améliorer la conformité, la sobriété et la performance du SI de l'organisation.

Expérimenter les solutions Green IT nouvelles et émergentes proposées par le marché, en testant sur des cas concrets leur efficacité et leur compatibilité avec le SI de l'organisation, afin d'envisager l'adoption d'avancées technologiques contribuant à sa performance et à la réduction de ses impacts sociaux et environnementaux.

Organiser l'évaluation et la définition du besoin métier ou utilisateur générateur du projet de service numérique, en mobilisant les parties prenantes internes concernées et en animant leur réflexion sur sa raison d'être et sa pertinence, afin d'attester de sa réelle utilité, de son utilisabilité et, le cas échéant, de l'absence d'alternative.

Analyser les résultats de l'ACV du service numérique projeté, en identifiant les points clés agissant sur son empreinte environnementale, afin d'orienter les choix fonctionnels, techniques et d'infrastructure contribuant à la limitation de son impact.

Etablir les bonnes pratiques à appliquer dans la conception et le développement du service numérique, en s'appuyant sur des référentiels existants (RGESN, RGAA, RGS, RGI, RGPD) et en définissant les règles contribuant à l'allongement de la durée de vie des équipements numériques et à la réduction de la consommation de ressources des terminaux, des réseaux et des centres de données, afin de garantir sa sobriété, son accessibilité, sa sécurité, son interopérabilité et la protection des données à caractère personnel utilisées.

Identifier les solutions fonctionnelles et techniques répondant au besoin défini, en impliquant les parties prenantes internes concernées et en utilisant les techniques et méthodes favorisant l'intelligence collective dans la recherche et la sélection des solutions, afin de concevoir un service numérique conciliant juste réponse au besoin et sobriété du point de vue environnemental.

Déterminer les objectifs de performance environnementale du service numérique, en s'appuyant sur la définition préalable des critères et indicateurs d'impact à satisfaire (émissions de GES, consommation d'eau, sollicitation des ressources abiotiques...), afin d'assurer son suivi et son évaluation sur toutes les étapes de sa vie (production, usage et fin).

Accompagner le développement du service numérique, en suivant le travail des équipes de développement selon des méthodes agiles, notamment par la mise en place de tests et réunions avec elles, afin de s'assurer du respect des règles et principes d'écoconception édictés et de vérifier la sobriété, l'accessibilité, la sécurité et l'interopérabilité du service numérique.

Pérenniser l'écoconception du service numérique, en mettant en place des revues régulières visant à analyser toute évolution le concernant (évolution des équipes utilisatrices, ajout de contenus, inflation des traitements...), afin de

maintenir sa performance environnementale et sociétale durant son usage et jusqu'à sa fin de vie.

Blocs de compétences

RNCP40659BC01 — Diagnostiquer la performance et la maturité « Green IT » de l'organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) de tout ou partie du système d'information de l'organisation, en choisissant et mobilisant la méthode adaptée (encadrée par les normes ISO 14040 ou 14044) compte tenu des moyens et données à disposition, afin de repérer les étapes de son cycle de vie à fort impact environnemental.

Quantifier l'impact environnemental global de l'organisation en lien avec ses pratiques numériques, en réalisant des études permettant l'établissement de son bilan carbone et la mesure de son empreinte écologique et énergétique, afin d'identifier les gisements de réduction et d'optimisation possibles.

Analyser les processus, les technologies et les pratiques numériques de l'organisation, en choisissant la méthodologie adaptée et en s'appuyant, le cas échéant, sur des référentiels existants (ADEME, DINUM, INR...), afin de disposer d'éléments qualitatifs et quantitatifs nécessaires à l'évaluation de l'organisation du point de vue de la performance, de la maturité et de la conformité réglementaire.

Evaluer la maturité « numérique responsable » de l'organisation, en analysant les données recueillies durant l'audit et en mobilisant des outils et des modèles d'évaluation éprouvés, afin d'identifier les écarts par rapport aux meilleures pratiques et de déterminer les axes de travail prioritaires.

Etablir et formaliser le diagnostic « Green IT » de l'organisation, en dégagant ses forces et faiblesses en la matière et en proposant des visualisations de ses performances (bilan carbone du SI, empreinte environnementale, degré de maturité « Green » par domaine d'activité...), afin de fournir à sa direction un état des lieux clair et accessible facilitant sa prise de décision.

Formuler des recommandations sur l'initialisation d'une démarche numérique responsable au sein de l'organisation, en définissant les possibilités concourant à l'optimisation de son infrastructure IT et à l'amélioration des pratiques opérationnelles, afin de réduire son impact environnemental, tout en améliorant sa performance globale et sa résilience face aux défis futurs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelles reconstituée. Le candidat établit le diagnostic « Green IT » d'une organisation sous forme de 4 livrables :

- L'évaluation quantitative de l'impact environnemental du système d'information et des pratiques numériques de l'organisation ;
- L'évaluation qualitative et quantitative de la maturité « Green IT » de l'organisation ;
- La formalisation du diagnostic ;
- La formulation de recommandations en vue de la réduction de l'impact environnemental et sociétal du numérique de l'organisation.

Les livrables sont produits individuellement et réalisés dans le cadre d'une étude de cas réel ou fictif. Ils sont soutenus individuellement par chaque candidat devant le jury d'évaluation.

RNCP40659BC02 — Elaborer la stratégie numérique responsable de l'organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Clarifier les enjeux, valeurs et moteurs de l'organisation en lien avec les problématiques environnementales et sociétales, en consultant les directions particulièrement concernées par la démarche « numérique responsable » (direction générale, DSI, DDD), afin d'établir de façon consensuelle le périmètre « Green IT » de l'organisation et de l'aligner avec sa politique RSE.

Construire la feuille de route « numérique responsable » de l'organisation, en fixant l'objectif principal de la démarche, en définissant sa gouvernance et en établissant les périmètres de travail à conduire (infrastructure, équipements et usages utilisateurs, services numériques déployés...), afin de dessiner une direction et une vision permettant un déploiement d'actions encadré, précis, efficace et objectif.

Identifier les actions déclinant la stratégie numérique responsable de l'organisation, en évaluant leur faisabilité à court, moyen et long terme au vu des moyens à mobiliser et en repérant celles ayant un impact optimal, afin de sélectionner celles à prioriser.

Organiser la mise en œuvre du plan d'actions « numérique responsable » de l'organisation, en spécifiant pour chacune les objectifs poursuivis, les parties prenantes impliquées, le niveau d'engagement afférent et le calendrier de

réalisation, afin de cadrer et d'optimiser la démarche.

Définir les indicateurs de performance de la démarche numérique responsable de l'organisation, en s'assurant de la disponibilité future des données permettant de les renseigner et en veillant à leur couverture des dimensions qualitatives et quantitatives, ainsi que des niveaux stratégique et opérationnel, afin de disposer de clés de suivi et d'évaluation alignées avec les objectifs de la stratégie établis.

Construire les outils permettant l'agrégation et la visualisation des données renseignant la performance de la démarche numérique responsable de l'organisation, afin de permettre un pilotage en temps réel et efficient de sa stratégie.

Exprimer la vision et la démarche numérique responsable de l'organisation, en les formalisant dans une charte ou tout autre document analogue et en veillant à la clarté, la concision et la facilité d'accès de la rédaction, afin d'acter ses engagements vis-à-vis de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires.

Concevoir les standards et référentiels Green IT de l'organisation, en établissant les pratiques, processus et procédures à mettre en œuvre sur les périmètres prioritaires (achats responsables, écogestes, bonnes pratiques Green IT), afin de documenter, d'outiller et d'optimiser le déploiement du plan d'actions numérique responsable.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée. Le candidat élabore la stratégie numérique responsable d'une organisation sous forme de 4 livrables :

- La feuille de route « numérique responsable » ;
- Le plan d'actions déclinant la stratégie établie ;
- Les outils de pilotage et d'évaluation de la stratégie « numérique responsable » ;
- La documentation cadre exprimant et encadrant les pratiques numériques responsables de l'organisation.

Les livrables sont produits individuellement et réalisés dans le cadre d'une étude de cas réel ou fictif. Ils sont soutenus individuellement par chaque candidat devant le jury d'évaluation.

RNCP40659BC03 — Manager la démarche numérique responsable de l'organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir les axes de communication Green IT de l'organisation, en lien avec sa direction et/ou son service dédié le cas échéant, afin d'éclairer ses salariés sur sa stratégie numérique responsable, de favoriser leur adhésion et de les embarquer vers un numérique plus soutenable.

Concevoir la nature, le format et le calendrier de mise en œuvre des actions et supports de communication Green IT de l'organisation, en veillant à leur adaptation avec les cibles visées, afin de sensibiliser ses parties prenantes aux impacts environnementaux du numérique et de promouvoir les bonnes pratiques à l'échelle individuelle et collective.

Définir les besoins en formation des salariés de l'organisation en matière de numérique responsable, en tenant compte de leur niveau de maturité initial et de la criticité des enjeux associés à leur activité, afin d'intégrer les compétences « Numérique responsable » à la GPEC de l'organisation.

Organiser la formation des salariés de l'organisation en matière de numérique responsable, en lien avec le service RH le cas échéant, en déterminant, hiérarchisant et planifiant les actions à mener au regard du public ciblé, afin de développer en interne les connaissances et compétences nécessaires à la mise en place optimale d'une démarche numérique responsable.

Structurer un réseau de référents « Green IT » au sein des différents sites et services de l'organisation, en définissant les profils adéquats et en établissant leur mission et modalités de collaboration, afin de disposer d'ambassadeurs relayant la démarche numérique responsable auprès des acteurs de terrain.

Coordonner l'action des référents « Green IT » de l'organisation, en assurant le partage de l'information montante et descendante, afin collecter les retours issus des actions ou initiatives locales et de nourrir la réflexion sur les actions engagées en vue de leur ajustement, le cas échéant, aux contraintes opérationnelles.

Evaluer en continu les effets des actions de la feuille de route numérique responsable de l'organisation, en s'appuyant sur l'analyse et l'interprétation des indicateurs de performance établis et restitués dans un tableau de bord, afin de mesurer les gains et impacts environnementaux évités ou non et de déterminer les marges de progrès demeurant.

Mettre en place l'amélioration continue de la démarche numérique responsable de l'organisation selon une approche Lean, en tenant compte de l'évolution de la maturité Green IT de ses parties prenantes internes et en les impliquant dans la recherche et l'implémentation de pratiques et usages vecteurs de sobriété, afin de poursuivre et d'optimiser la réduction de son empreinte environnementale.

Synthétiser et formaliser les indicateurs rendant compte de la performance numérique responsable de l'organisation, afin de mettre à disposition de sa direction les éléments lui permettant de communiquer de façon transparente de ses impacts en matière de droits humains et sur l'environnement, conformément aux obligations réglementaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée. Le candidat met en place les outils de pilotage de la stratégie numérique responsable d'une organisation sous forme de 4 livrables :

- Le plan de communication « numérique responsable » de l'organisation et ses outils associés ;
- Le plan de formation des salariés de l'organisation en lien avec le numérique responsable ;
- Les modalités d'organisation et de déploiement d'un réseau de référents « numérique responsable » ;
- L'évaluation de la démarche « numérique responsable » et son plan d'amélioration continue associé ;
- Les éléments de documentation réglementaire rendant compte de la performance environnementale et sociétale de l'organisation en matière de numérique.

Les livrables sont produits individuellement et réalisés dans le cadre d'une étude de cas réel ou fictif, ils sont soutenus individuellement par chaque candidat devant le jury d'évaluation.

RNCP40659BC04 — Optimiser la performance technique, environnementale et sociétale du système d'information de l'organisation

LISTE DE COMPÉTENCES

Contribuer à la définition et la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable des équipements physiques et virtualisés, ainsi que des services informatiques de l'organisation, en tenant compte de l'impact des choix de virtualisation, en favorisant les pratiques économes et en imposant des critères ESG dans la sélection des fournisseurs et de leurs offres, afin de disposer de ressources conciliant performance technique, environnementale et sociétale.

Optimiser l'usage et la gestion des équipements et matériels informatiques de l'organisation, en implémentant les pratiques concourant à l'allongement de leur durée de vie (maintenance, entretien, mise à jour, reconditionnement...) et en systématisant les bonnes pratiques de fin d'usage (réemploi par don ou par vente, recyclage, collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques par un organisme agréé...), afin de minorer leur impact environnemental global.

Analyser la cartographie du système d'information de l'organisation, en confrontant ses différents composants (biens matériels, logiciels, réseaux de connexion, informations...) aux réels besoins métier, afin d'identifier les gisements d'optimisation pour concilier performance et limitation de l'impact environnemental.

Définir un plan d'optimisation séquencé pour chaque « brique fonctionnelle » ou sous-partie du SI de l'organisation, en déterminant les modalités de mise en place des solutions permettant leur alignement avec les réels besoins métiers, afin de rationaliser son architecture dans une démarche d'urbanisation et de réduire son impact environnemental.

Définir des principes de gouvernance responsable des données du système d'information de l'organisation, en établissant les règles et processus régissant leur sécurité, leur confidentialité, leur qualité, leur traitement et leur exploitabilité, afin de garantir la performance et la conformité réglementaire liés à leur utilisation.

Etablir une gestion durable et optimale des données du système d'information de l'organisation, en mettant en place les solutions d'entreposage et les règles de traitement, de recyclage et d'archivage en fin d'usage permettant la limitation des données redondantes, obsolètes ou triviales (c'est-à-dire les fichiers inutiles, périmés, désuets, non pertinents, en double ou orphelins) et non identifiées, afin d'assurer leur disponibilité et leur exploitabilité tout en limitant l'impact environnemental généré par leurs infrastructures de stockage.

Structurer un processus de veille technologique et réglementaire, afin de repérer toute évolution ou innovation recelant un potentiel de risque ou d'opportunité pour garantir et améliorer la conformité, la sobriété et la performance du SI de l'organisation.

Expérimenter les solutions Green IT nouvelles et émergentes proposées par le marché, en testant sur des cas concrets leur efficacité et leur compatibilité avec le SI de l'organisation, afin d'envisager l'adoption d'avancées technologiques contribuant à sa performance et à la réduction de ses impacts sociaux et environnementaux.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée. Le candidat outille le déploiement d'un système d'information durable et responsable sous forme de 4 livrables :

- La politique d'achat et de gestion des équipements numériques de l'organisation ;
- L'architecture du système d'information ;
- La stratégie de gestion des données ;
- L'identification et la proposition de solutions techniques améliorant l'impact sociétal et environnemental du SI.

Les livrables sont produits collectivement et réalisés dans le cadre d'une mise en situation réelle ou reconstituée, ils sont soutenus individuellement par chaque candidat devant le jury d'évaluation.

RNCP40659BC05 — Piloter la conception et le développement des services numériques responsables

LISTE DE COMPÉTENCES

Organiser l'évaluation et la définition du besoin métier ou utilisateur générateur du projet de service numérique, en mobilisant les parties prenantes internes concernées et en animant leur réflexion sur sa raison d'être et sa pertinence, afin d'attester de sa réelle utilité, de son utilisabilité et, le cas échéant, de l'absence d'alternative.

Analyser les résultats de l'ACV du service numérique projeté, en identifiant les points clés agissant sur son empreinte environnementale, afin d'orienter les choix fonctionnels, techniques et d'infrastructure contribuant à la limitation de son impact.

Etablir les bonnes pratiques à appliquer dans la conception et le développement du service numérique, en s'appuyant sur des référentiels existants (RGESN, RGAA, RGS, RGI, RGPD) et en définissant les règles contribuant à l'allongement de la durée de vie des équipements numériques et à la réduction de la consommation de ressources des terminaux, des réseaux et des centres de données, afin de garantir sa sobriété, son accessibilité, sa sécurité, son interopérabilité et la protection des données à caractère personnel utilisées.

Identifier les solutions fonctionnelles et techniques répondant au besoin défini, en impliquant les parties prenantes internes concernées et en utilisant les techniques et méthodes favorisant l'intelligence collective dans la recherche et la sélection des solutions, afin de concevoir un service numérique conciliant juste réponse au besoin et sobriété du point de vue environnemental.

Déterminer les objectifs de performance environnementale du service numérique, en s'appuyant sur la définition préalable des critères et indicateurs d'impact à satisfaire (émissions de GES, consommation d'eau, sollicitation des ressources abiotiques...), afin d'assurer son suivi et son évaluation sur toutes les étapes de sa vie (production, usage et fin).

Accompagner le développement du service numérique, en suivant le travail des équipes de développement selon des méthodes agiles, notamment par la mise en place de tests et réunions avec elles, afin de s'assurer du respect des règles et principes d'écoconception édictés et de vérifier la sobriété, l'accessibilité, la sécurité et l'interopérabilité du service numérique.

Pérenniser l'écoconception du service numérique, en mettant en place des revues régulières visant à analyser toute évolution le concernant (évolution des équipes utilisatrices, ajout de contenus, inflation des traitements...), afin de maintenir sa performance environnementale et sociétale durant son usage et jusqu'à sa fin de vie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle reconstituée. Le candidat élabore un service numérique mobilisant une démarche d'écoconception sous forme de 4 livrables :

- La définition du besoin démontrant l'utilité du service numérique projeté ;
- Le cahier des charges technique et fonctionnel du service numérique projeté ;
- Le prototype du service numérique ;
- Le service numérique en conditions opérationnelles.

Les livrables sont produits collectivement et réalisés dans le cadre d'une mise en situation réelle ou reconstituée, ils sont soutenus individuellement par chaque candidat devant le jury d'évaluation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de Manager green IT se situe à la croisée des enjeux de développement durable et de performance des systèmes d'information, lesquels concernent toutes les organisations, quelle que soit la nature de leur activité. Aussi peut-il travailler pour des structures de tous les secteurs sans restriction, qu'il s'agisse d'entreprises ou d'entités publiques. Son cadre d'exercice peut revêtir deux réalités différentes : il peut œuvrer en tant que salarié de l'organisation qui l'emploie et figure dans ce cas dans l'organigramme de la structure ; il peut œuvrer en tant que consultant externe des organisations qui l'emploient et intervient dans ce cas en qualité de conseil sur un périmètre variable. Dans ce cas, il travaille soit comme indépendant, soit comme membre d'un cabinet-conseil spécialisé dans les technologies numériques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chargé de mission Green IT - Chargé de mission numérique responsable - Responsable Green IT - Consultant Green IT - Manager Green IT - Chef de projet IT en RSE -

Chargé de mission RSE -

Consultant senior en Transformation Green IT -
Analyste Green IT
Responsable des usages « numérique responsable » - Responsable numérique soutenable

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'accès au métier et les conditions d'exercice des activités du Manager green IT ne sont pas règlementés. Cependant, l'importance, la complexité et la variété du cadre légal entourant la mise en place d'une démarche numérique responsable au sein des organisations sont déterminantes pour l'exercice du métier. L'examen et le déchiffrement de ce cadre réglementaire, ainsi que son impact sur les différentes activités exercées, sont constitutifs et traités dans le dispositif de préparation à la certification et font partie des éléments évalués.

Cadre réglementaire français

- La loi du 23 décembre 2021 « visant à renforcer la régulation environnementale du numérique par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) »
- La loi pour « réduire l'empreinte environnementale du numérique en France » (dite REEN),
- La loi « Climat et résilience »,
- La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC
- Les obligations d'accessibilité des sites publics aux personnes en situation de handicap ont été introduites par l'article 47 de la loi du 11 février 2005 et précisées par le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019.
- La loi informatique et liberté (ou plus exactement la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) réglemente initialement la liberté de traitement des données personnelles dans le contexte français.

Cadre réglementaire européen

- La loi sur l'intelligence artificielle
, plus couramment désignée sous la forme « IA Act »,
- La directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive),
- Complémentaire à la directive CSRD, la directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable, dite CS3D ou CSDDD.
- La directive européenne 2019/882, plus connue sous l'appellation Acte Européen sur l'Accessibilité (European Accessibility Act),
- Le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 900 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique · tension 4/5 (Élevée) M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom · tension 5/5 (Très élevée) M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	46 202
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	2 %

Familles professionnelles (FAP)

L4X80 — Techniciens des services administratifs

L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

M1X80 — Techniciens d'étude et de développement en informatique

M2X90 — Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique et télécom

M2X93 — Experts et consultants en systèmes d'information

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire au minimum d'un diplôme d'Etat ou Certification professionnelle de Niveau 6 de l'enseignement technique ou Universitaire dans les domaines visés – ou avoir validé au moins trois années de formation post baccalauréat dans le cadre de diplômes ou titres reconnus par l'Etat ou d'un diplôme étranger admis en équivalence, Ou être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau inférieur et avoir occupé des fonctions dans les métiers de l'informatique ou de l'environnement pendant au moins 1 an.

Dans le cas où un candidat ne disposerait pas des prérequis définis, il a la possibilité de déposer un dossier de candidature qui sera examiné par une commission réunissant la direction pédagogique de AFINUM-WIS ou d'AIPF-IET et le responsable en charge du recrutement des candidats en vue d'une admission « exceptionnelle ». Le dossier de candidature fera l'objet d'une VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir suivi au minimum 85% du programme de formation par année de formation (absences justifiées incluses) ;
- Réaliser la période d'application professionnelle en entreprise selon la voie d'accès à la formation : En contrat d'apprentissage / contrat de professionnalisation / formation initiale (hors alternance) : 24 semaines (absences justifiées incluses) - Après un parcours de formation continue, un stage est conseillé mais non obligatoire pour les personnes ayant déjà une expérience significative dans le domaine visé - Par expérience (VAE) : pas de stage exigé.
- Rendre les livrables attendus et spécifiés dans les modalités d'évaluation de chaque bloc de compétences dans les délais impartis et selon le formalisme attendu.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est composé de 5 personnes : 1 Président de jury extérieur à AIPF et AFINUM, 2 représentants de AIPF et/ou AFINUM dont la direction de l'école IET ou WIS, et 2 professionnels extérieurs à l'école exerçant ou ayant exercé le métier visé.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de 5 personnes : 1 Président de jury représentant AIPF et/ou AFINUM, 1 représentant de AIPF et/ou AFINUM, et 3 professionnels extérieurs à l'école exerçant ou ayant exercé le métier visé.

Base légale

Date de décision	23/05/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	23/05/2028
Date de dernière délivrance possible	23/05/2032

Liens avec d'autres certifications

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP39389

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

IET : <https://www.iet.fr/formations/mastere-manager-green-it>
WIS :

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40659/>